SYMBA
Bandiat Tardoire
Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire
La Monnerie 87150 CUSSAC
tél. 05 55 70 27 31

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 2 mars 2026

Séance du comité syndical du 02/03/2026 – Piégut Pluviers (24)

PRESENTS : Mrs. PIALHOUX, DESROCHE, GAYOT, BOCHET, LAMARE, PATAUD, DUFOUR, VIROULET, LEMONNIER, COUSSY, LAFONTAINE, MONTALESCOT, GOUILHERS, ROUSSEAU, VINET.
Mmes – BREGERE, FAURE, KEIMPEMA, FERBER, BOUREAUD.
ABSENTS excusés : Mrs. SIMONEAU, VOUZELLAUD, GARDILLOU, HELIER, MASLARD.
Mmes : FORGENEUF, ILAHA-ITEMA, CANTET.
Pouvoirs :
Secrétaire de séance : M. Coussy

En l'absence de M. le Président, la séance est présidée par M. PIALHOUX, Vice-Président, conformément aux dispositions du CGCT.

Le vice - président Pialhoux ouvre la séance à 18H15, remercie les délégués présents et constate que le quorum est atteint. Il excuse le Président, M. Simonneau, absent pour raison de santé. Il excuse également M. David Marhein, absent. Il salue le « gros » travail réalisé sur le budget par Patricia Chaubenit qui a pris ses fonctions en tant qu'adjointe administrative en remplacement de Mme Jegard le 19 janvier 2026 et qui a bénéficié d'heures de tuilage avec un agent du CDG 87. Il précise aussi que le travail sur le budget avait été avancé, notamment grâce au débat d'orientation budgétaire du 19 janvier 2026. Il remercie Joseph Hippolyte pour sa présence.

Il précise que ce comité syndical se déroule dans des conditions exceptionnelles en rappelant à l'assemblée les déboires informatiques de la trésorerie qui ont obligé à reporter ce comité syndical initialement prévu le 25 février 2026.

Monsieur le Vice-Président s'assure que les délégués ont bien reçu la convocation et le rapport d'avant séance.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

I. **AFFAIRES GENERALES**
   - 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19/01/2026.

II. **AFFAIRES BUDGETAIRES**
   - 2. Cotisations des EPCI pour 2026. – *délibération*
   - 3. Compte Financier Unique 2025. – *délibération*
   - 4. Affectation du résultat 2025. – *délibération*
   - 5. Reprise partielle d'un excédent d'investissement. – délibération
   - 6. Budget primitif 2026. – *délibération*
   - 7. Demandes de subventions pour les missions d'animation 2026. – *délibération*
   - 8. Demandes de subventions pour les opérations DIG PPG Warsmann 2026. – *délibération*

III. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

I. AFFAIRES GENERALES

Monsieur Le président de séance soumet à approbation le procès-verbal du Conseil Syndical du 19/01/2026. ***Adopté à 18 voix (2 abstentions pour absence lors du CS du 19/01/2026).***

II. AFFAIRES BUDGETAIRES

►2. Cotisations des EPCI 2026 – délibération

Monsieur le Vice-Président Pialhoux introduit le point relatif à l'appel des cotisations des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres du syndicat pour l'exercice 2026. Il précise que le coût par habitant pour l'année 2026 s'élève à 8,74 € conformément au débat d'orientation budgétaire du 19/01/2026.

Cette délibération repose sur :

- La clé de répartition définie par la délibération du 05/03/2020.
- Les conclusions de la commission clé de répartition du 13/03/2024.
- La délibération n° 2024- 026 sur l'approbation de la version finale du Programme Pluriannuel de Gestion du SYMBABT pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027.
- Les travaux prévus et les subventions attendues.

Le montant total des cotisations s'élève à 150 000,00 €, réparti entre les EPCI membres. Ces contributions sont une ressource essentielle pour financer les actions du Syndicat et doivent être intégrées au budget primitif 2025.

Le montant total des cotisations appelé pour l'année 2026 est réparti comme suit :

- Communauté de communes du Périgord Nontronnais : 92 089,37 €,
- Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus : 11 129,18 €,
- Communauté de communes Ouest Limousin : 44 109,05 €,
- Communauté de communes Porte Océane du Limousin : 2 672,40 €.

Le président de séance demande s'il y a d'autres questions, met aux voix : adopté à l'unanimité.

►3. Le vote du Compte Financier Unique – délibération

Monsieur le Président de séance Pialhoux informe les membres du comité syndical qu'avant de procéder au vote du Compte Financier Unique (CFU), il convient d'élire un président de séance, autre que lui-même.

À l'unanimité, Monsieur Christian Desroche est désigné en tant que président de séance pour ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Pialhoux rappelle que le CFU fusionne désormais le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG), conformément à la réforme budgétaire applicable aux collectivités.

Il présente une synthèse du Compte Financier Unique 2025 :

TABLEAU RECAPITULATIF COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats N - 1		51105,28	0	32800,2	0	83905,48
Opérations de l'exercice	287511,45	315593,58	5346,28	24270,64	292857,73	339864,22
Totaux	287511,45	366698,86	5346,28	57070,84	292857,73	423769,7
Résultat	79187,41		51724,56		130911,97	

Monsieur Pialhoux se retire de la séance le temps du vote.

Monsieur Christian Desroche, président de séance, soumet le CFU 2025 au vote du comité syndical.
Le président de séance demande s'il y a d'autres questions, met aux voix : adopté à l'unanimité.

►4. Affectation du résultat de 2025 - délibération

Monsieur Pialhoux présente la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2025. il rappelle qu'à l'issue de l'examen du Compte Financier Unique, le Comité syndical doit statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025, après avoir pris connaissance du compte administratif.
Les décisions prises sont les suivantes :

- **Affectation obligatoire à l'investissement : 0,00€**
- **Affectation libre à l'investissement : 0,00€**
- **Total à affecter à l'investissement : 0,00€**
- **Reporté en fonctionnement : 79 187,00€**

Le président de séance demande s'il y a d'autres questions, met aux voix : adopté à l'unanimité.

►5. Reprise partielle d'un excédent d'investissement - délibération

Les services communaux peuvent reprendre en section de fonctionnement (afin d'équilibrer ladite section) l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves au compte 1068, et constaté au CA/CFU au titre de deux exercices consécutifs (article R. 1612-55 du CGCT).
S'agissant du SYMBA la part de l'excédent d'investissement née d'une dotation complémentaire en réserves (au compte 1068) a eu lieu en 2024 pour un montant de 15 746.35 €.
Le président de séance demande s'il y a d'autres questions, met aux voix : adopté à l'unanimité.

►6. Budget primitif 2026 – délibération

Monsieur Pialhoux présente le budget prévisionnel pour l'année 2026, détaillant les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

- Equilibre en dépenses et recettes d'investissement à 82 198,90 €
- Equilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 863 768,84 €.

Le président de séance demande s'il y a d'autres questions, met aux voix : adopté à l'unanimité.

►7. Demandes d'aides et subventions pour 2026 – délibération

Le Syndicat sollicite des financements pour assurer en 2026 :

- Les missions d'animation et de suivi des milieux aquatiques pour 2026
- Le programme PPG Warsmann 2026

Les aides seront demandées auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Conseils Départementaux de Dordogne et de Haute-Vienne, ainsi que d'autres organismes publics.
Le président de séance demande s'il y a d'autres questions, met aux voix : adopté à l'unanimité

III. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme Florence Faure et M. Loïc Gayot portent à la connaissance du Syndicat la possibilité de faire appel à des fonds FEADER européens afin de financer les opérations de travaux pour l'année 2026, notamment des opérations d'effacement d'ouvrages.
Il est indiqué par un agent que le Syndicat ne porte pas en 2026 d'opération de continuité écologique et que, pour les effacements de seuils, il leur a été indiqué que le déplafonnement des 80 % d'aides publiques ne sera instruit qu'en cas de dossier considéré comme « ambitieux ». Aucun dossier ne semble être dans ce cas pour l'année 2026. Toutefois, il est dit que des points avec l'ensemble des financeurs sont prévus et que les dossiers seront balayés dans leur ensemble afin d'aller chercher le maximum d'aides possible.
Par ailleurs, les appels à financements auprès de fondations ou d'organismes privés sont également évoqués, notamment la fondation Open Rivers Network, ayant déjà financé une opération d'effacement de 4 seuils sur la Tardoire. Toutefois, la dernière sollicitation s'est soldée par un échec d'attribution d'aide et une mise en difficulté de l'opération d'effacement du seuil de Rouchillou, in fine effacé en 2024.

La séance est levée à 18H51
M. Pialhoux remercie encore une fois tous les élus pour leur implication et les agents pour leur travail.

A Cussac, le 20 mai 2026

SIGNATURES

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
	PRESIDENT	
	SECRETAIRE	